



MINISTÈRE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE  
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 907 Cotonou  
BENIN  
Tél: +229 21 30 25 70  
travail.infos@gouv.bj  
www: travail-gouv.bj

LE MINISTRE

N° 013 /MTFP/DC/SGM/DGFP/DRSC/SA

Cotonou, le 14 DEC 2022

## COMMUNIQUÉ

Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique communique :

Il m'a été donné de constater que des agents de l'Etat en service dans les ministères et Institutions de l'Etat sont mis directement à la disposition des structures à budget autonome.

Or, conformément aux dispositions de l'article 186 de la loi n° 2015-18 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 portant statut général de la Fonction publique, pour exercer une fonction dans les structures dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, les agents de l'Etat doivent être placés en position de détachement.

A cet égard, j'invite tous les agents de l'Etat concernés à régulariser sans délai leur situation, faute de quoi, ils seront considérés comme étant en abandon de poste.



**Adidjatou A. MATHYS**